

Procès-verbal Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Jean-Marc COLIN, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Adeline TURELLO.

Étaient excusés : Fabrice CARTONNET (pouvoir à Stéphanie SAVEY), Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Daniel PAILLARD (pouvoir à Didier VINETTE)

Secrétaire de séance : Olivier CAMUS

Objet : approbation du PV de séance du 27 septembre 2022

Jocelyne FROMENT qui était absente au conseil municipal du 27 septembre 2022 demande des explications sur la décision de modifications des tarifs de la salle des fêtes.

Les membres du conseil municipal présents le 27 septembre 2022 renvoient au PV de séance et assurent qu'il y a eu beaucoup de discussion avant de parvenir à la décision finale.

Le PV de séance du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : transfert des résultats du Budget Assainissement de la commune à la CCBS

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCBS au 1^{er} janvier 2023, la commune doit prendre une délibération qui acte que le budget annexe assainissement sera clos au 31 décembre 2022 et que les immobilisations et la dette de ce budget feront l'objet d'un transfert à la Communauté de communes.

La commune s'engage à passer d'ici la fin de l'année 2022 l'ensemble des écritures comptables nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe assainissement au 31 décembre 2022.

Une délibération ultérieure viendra préciser le montant des résultats transférés ainsi que les écritures comptables à prévoir une fois le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 approuvés.

Le conseil municipal approuve à la majorité (14 pour – 1 abstention).

Objet: DM BP Assainissement

M. le Maire explique à l'assemblée que, suite à la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement par la CCBS; la CCBS a pris en charge l'ensemble des dépenses des communes y afférentes et a perçu les acomptes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain.

Pour le budget assainissement de Massignieu, la CCBS va émettre un titre de recette vers la commune pour un montant de 9 752.50 € (acompte dépense schéma directeur) et un mandat de dépenses pour un montant de 13 932.14 € (acompte subvention reçu).

Il n'y a pas de crédits inscrits au budget assainissement pour payer les 9 752.50 €. Il faut donc prendre une DM qui ajoutera 13 932.14 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal approuve la DM à l'unanimité.

M. le Maire ouvre une parenthèse sur le BP Assainissement au sujet des travaux d'assainissement collectif à Sillins.

Il informe l'assemblée qu'il manque des crédits pour payer les dernières factures reçues et celles du solde du marché qui ne sont pas encore réceptionnées. Ce manque de crédit est dû à la révision des prix (environ 30 000 €).

Il précise qu'un état des restes à réaliser sera effectué pour que ces factures soient prises en charge par la CCBS en 2023. La CCBS percevra également le solde de la subvention du département à hauteur de 39 819 €.

Objet: tarifs du port 2023

M. l'adjoint au port propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs du port de 5 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Il précise que les tarifs du port n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs 2023 du port comme suit :

| ✓ | Place de 2 m | 460,00€ |
|--------------|-----------------|---------|
| \checkmark | Place de 2 m 50 | 600,00€ |
| \checkmark | Place de 3 m | 720,00€ |
| \checkmark | Place de 4 m | 880,00€ |

Objet: présentation du projet d'aménagement de la Capitainerie

M. le Maire informe l'assemblée qu'il avait été demandé à un architecte de travailler sur l'aménagement de la Capitainerie avec notamment la mise aux normes de la cuisine. Mais ses propositions étaient trop couteuses. Le dossier a donc été repris par Maxime Richard. M. le Maire présente la proposition. L'aménagement ne portera que sur le bâtiment existant. Il n'y aura pas d'extension parce que c'est trop cher.

Le budget demandé au bureau d'études est d'environ 200 000 €. Une subvention de la CNR est très probable.

Le projet définitif sera présenté en janvier 2023.

Le bail de la capitainerie se termine en avril 2023.

Objet : rapport d'activité 2021 de la CCBS et CA 2021

Le rapport d'activité 2021 de la CCBS et les CA 2021 doivent être présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont présentés succinctement au conseil municipal et les documents seront envoyés par mail à tous les membres.

Affaires diverses:

- <u>Peupliers</u>: l'abattage d'une partie des peupliers va être effectué par l'ONF d'ici la fin de l'année. Une communication sera distribuée à la population.
- <u>Vente d'une parcelle de 4 000 m² à David Condat</u>: comme la parcelle vendue à David Condat est inscrite dans le lot de parcelles gérées par l'ONF, en contrepartie il faut que la commune intègre une autre parcelle dans le régime forestier de l'ONF. Une parcelle de 8 000 m² a été repérée au-dessus du Lit au Roi (au-dessus du tunnel de la Via-Rhôna)
- <u>Aménagement de la Place de la Fontaine</u> : un devis a été validé à 19 500 €.

La séance est levée vers 21 heures 30